

ANNEE 1963 - 0 - N° 282 /PR/MAE

Décret portant ratification de la Charte  
de l'Organisation de l'Unité Africaine  
signée à Addis-Abeba, Ethiopie, le  
25 Mai 1963 -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960, portant Constitution  
de la République du Dahomey et notamment ses articles 53 et 54 ;
- VU la Loi n°63-15 du 26 Juin 1963, portant approbation de  
la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine signée à  
Addis-Abeba, Ethiopie, le 25 Mai 1963 ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Est ratifiée la Charte de l'Organisation de l'Unité  
Africaine signée à Addis-Abeba, Ethiopie, le 25 Mai 1963.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au  
Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 26 Juin 1963



H. MAGA

AMPLIATIONS :

PR ..... 15  
AND ..... 2  
Ministres ..... 13  
MAE ..... 4  
SGG ..... 4  
JORD ..... 1